

ÇA PART TRÈS MAL CETTE NOUVELLE GOUVERNANCE !

D'un côté, vote au Conseil d'administration d'un parachute pour la nouvelle PDG (seul SUD PTT s'y est opposé), de l'autre l'annonce ce matin de la fin du TPAS, lors de la plénière au sujet de l'accord concernant les salarié.es expérimenté.es (Séniors). Encore une décision qui écrase toutes formes de négociations collectives.

Les collègues dans les services sont crevés, usés par les conditions de travail pénibles ou la pression du résultat, qu'elles soient d'ordre physique ou mentale, et voient se creuser un fossé toujours plus important entre les élites et la base.

L'accord handicap, vidé de son contenu, en termes budgétaire notamment, vient d'être signé, mais il est très loin de nos attendus. Le seul point mis en avant par La Poste, ce sont les 14 000 postières et postiers reconnu.es travailleur.euses en situation de handicap (RQTH), classant La Poste 1ère entreprise en France avec des personnes RQTH. Et là, nous ne parlons que des agents qui se déclarent auprès de La Poste ou qui connaissent la démarche à faire auprès des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH). Sud PTT estime que c'est un drame, car combien sont en situation de handicap, à cause du travail ?

Et cela ne va pas s'arranger... En ce moment, se tiennent les discussions sur l'accord des salarié.es

expérimenté.es (nouvelle sémantique pour évoquer les séniors). La dernière réunion était prévue le 7 janvier, mais au regard des échanges, La Poste revient vers nous cette semaine.... Sic. A ce stade, les discussions tournent globalement autour de la retraite progressive uniquement, mais rien sur l'intensité du travail, ni sur les agents séniors BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi), ni sur des Domien-nes, ni sur les postier-es de classe 3 et plus.

En résumé, **fini le TPAS**, exception dans un cadre restreint avec des conditions cumulatives sont à respecter :

- Si vous avez 59 ans,
- **Et** que vous passez à 50 % d'activité payée 70 %,
- **Et** que vous êtes sur une fonction « sollicitante » (c'est à dire ex-fonctions pénibles, cf. note SIRH N° 2025.141)
- **Et** que vous engagez à prendre une retraite progressive à 60 ans - ce qui suppose qu'à ce moment là, vous remplissez les conditions d'ancienneté administrative de 20 ans à La Poste, 150 trimestres cotisés auprès d'une ou plusieurs caisses de retraite de base.

Retraite progressive, à 60 ans, avec participation de l'employeur à la surcotisation :

- Si vous êtes agent de classe 1 et 2,
- Si baisse de l'activité jusqu'à 50 % pour les fonctionnaires et jusqu'à 60 % de baisse pour les

salarié.es conformément à loi ANI. La participation de La Poste sera de 120 euros mensuels pour les agents salariés de classe 1 et 136 euros pour les agents salariés de classe 2 ainsi qu'une participation à hauteur de 60% (brut) du montant de la surcotisation des agents fonctionnaires de classe 1 et 2. Mais cela suppose que les agents surcotisent... Quand on sait que ce coût est de l'ordre de 450 à 550 euros mensuel, combien auront les moyens de le faire ?

RIEN si vous êtes classe 3 et +.....

Pour obtenir cette retraite progressive, il sera bien sûr possible d'y prétendre mais uniquement selon les besoins du service, ou de changer de job sauf pour les postier.es rattaché.es à une des 11 fonctions de SLD (Servir Le Développement). Celleux-là pourront se voir octroyer un TP à 80 %.

Si vous êtes dans les DROMs, **pas de neutralisation de la PUM** (Prime Ultra Marine), donc si prise de retraite progressive à 50 %, prime divisée par 2 ! Scandaleux.

Alors que l'attente des postier-es est forte, cette proposition à ce stade n'est pas à la hauteur des enjeux des travailleur.euses « séniors ». **Rien sur les modalités de remplacement** des collègues, pas d'engagement d'emplois pérennes, ni à temps plein.

La plénière du 20 janvier prochain concernant les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) s'annoncent rudes, SUD participera à une intersyndicale, déterminé à construire des actions collectives.

Sud-PTT revendique le maintien du TPAS à 57 ans, une baisse du temps de travail progressive, payée à 100 %, dès 55 ans, pour les métiers pénibles, du 1.2 au 3.2, la neutralisation de la PUM pour les DROMs, une mutuelle qui étend les droits à 100 % de prise en charge pour les collègues seniors, des indemnités de fin de carrière au moment du départ en retraite.

Nous appelons d'ores et déjà les collègues à préparer une riposte. Nous ne sommes pas assez nombreux.euses, pas assez payé.es, et devons travailler plus longtemps dans notre carrière, pour un groupe public postal qui a dégagé plus de 8 milliards d'euros de bénéfice depuis 2020, et qui accepte presqu'un million de clause de sortie pour la nouvelle PDG.

Leurs profits nous coutent trop cher, rendons coups pour coûts !



Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges Paris